



S

comme
Suisse

sans autre, schwentser, septante, séré,
socolis, sonderfall, souper,
stamm, syndic...

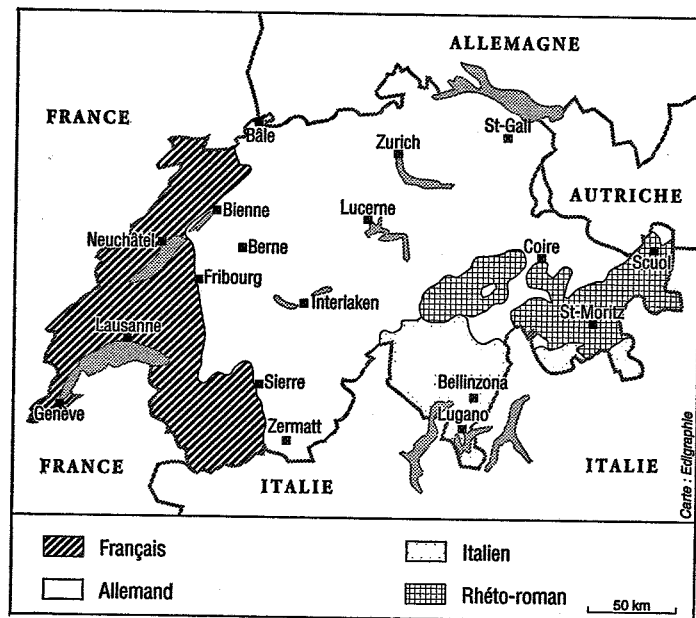
par Marie-José Béguelin et Jean-François De Pietro

Ces quelques expressions, toutes empruntées au récent *Dictionnaire suisse romand*, nous rappellent que derrière l'apparente unicité de la langue française se profilent des usages qui illustrent de façon immédiate et vivante sa diversité. Les quelques exemples choisis ici – que l'on peut gloser respectivement par *sans problème* ou *bien sûr*, *manquer l'école*, *soixante-dix*, *fromage blanc*, *sorte de sabot*, *cas particulier* (fréquemment appliqué à la situation politique particulière de la Suisse), *diner*, *local de réunion*, *maire* – expriment certes parfois des influences « extérieures » (germanique pour *schwentser*, *sonderfall*..., italienne pour *socolis*, dialectale pour *séré*, etc.), mais ils font bel et bien partie du français, tel qu'il est parlé dans ce pays quadrilingue qu'est la Suisse.

Un pays, plusieurs langues

Car en Suisse, on ne parle pas le suisse, mais l'allemand (64 % de la population), le français (19 %), l'ita-

lien (8 %) et le romanche (1 %), qui tous ont le statut de langues nationales. À la différence d'autres pays européens, aucune langue n'y est donc ici directement liée à l'identité nationale. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les Suisses soient plurilingues, loin de là ! En effet, l'usage des langues est régi par deux principes, celui de la *territorialité* des langues et celui de la *liberté* des langues, qui sont déduits de la Constitution sans y être explicitement inscrits : le premier délimite, à l'intérieur du pays, des zones officiellement unilingues ; le second garantit à tout individu le libre usage de sa langue. Le tableau qui en résulte est celui d'une mosaïque de régions séparées par des frontières linguistiques plus ou moins nettes, sources parfois de quelques tensions.



Les langues de la Suisse

Le plurilinguisme apparaît donc avant tout comme un attribut juridique de l'État, favorisant, d'une certaine manière, l'unilinguisme des habitants. Une telle affirmation doit cependant être nuancée :

- tous les élèves apprennent, dès la scolarité primaire, une deuxième langue nationale au moins, dans laquelle ils sont censés se débrouiller en fin d'apprentissage ;

- les imbrications entre régions linguistiques sont fréquentes (cela est en particulier le cas pour les locuteurs du rhéto-roman : comme leur idiome ne leur permet pas de communiquer avec les autres confédérés, plus aucun d'entre eux n'est aujourd'hui unilingue !) ;

- de nombreux Suisses vivent ailleurs que dans leur région d'origine, tout en continuant d'entretenir des relations étroites avec celle-ci (Genève compte ainsi 6 % de ressortissants germanophones et 5 % d'italophones ; Berne 5 % de francophones, etc.) ;

- chaque aire linguistique connaît elle-même des variations internes ; ce phénomène est particulièrement marqué en Suisse alémanique où les dialectes locaux sont très vivants et où prévaut une situation de diglossie entre ces dialectes (qu'on regroupe sous le terme générique de *schwyzertütsch*) et l'allemand standard, appris à l'école et seul couramment écrit ;

- chaque région compte aussi une importante population dont la langue d'origine n'est pas une des quatre langues nationales (près de 20 % à Genève, dont 5 % de lusophones, 5 % d'hispanophones, 3 % d'anglophones...).

Dans l'idéal au moins, chaque habitant de l'une ou l'autre région linguistique devrait ainsi, au bout du compte, être capable de communiquer avec les autres confédérés, en recourant lui-même à sa propre langue et en y mêlant quelques éléments de la langue de l'autre. C'est là ce que d'aucuns ont appelé le « modèle suisse » de la communication. Ce modèle ne se réalise cependant qu'à demi, et se heurte à divers obstacles : ainsi, bien qu'ils apprennent l'allemand standard comme première langue seconde, les

ressortissants des régions latines ne peuvent pour autant communiquer familièrement dans cette langue avec leurs voisins alémaniques, qui parlent dialecte dans les contacts informels ; d'autre part, à l'intérieur même de la Suisse, l'anglais concurrence les langues nationales, jusque dans l'affichage, la publicité et l'entreprise.

« *Un écart plus ou moins grand entre [le] français d'école et le français de plein air [...]* » (Ch.-F. Ramuz).

En Suisse, le français est donc parlé par un peu moins de 20 % de la population, principalement dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura, ainsi que dans les parties francophones des cantons bilingues de Fribourg, Valais et Berne. Mais il est aussi parlé dans les autres régions, en famille chez les ressortissants francophones, dans les contacts intercommunautaires, en partie dans l'administration et les régies fédérales ; il est parlé par des locuteurs dont il constitue la première langue, par des migrants qui en ont fait leur langue d'usage, par d'autres encore qui l'ont uniquement étudié à l'école... En Suisse comme ailleurs, le français est constitué d'une telle diversité.

L'existence de variétés à l'intérieur de la langue française – qu'il s'agisse de vocabulaire, de manières de dire ou d'orthographier – n'est d'ailleurs pas sans poser quelques problèmes : d'abord aux puristes, qui n'aiment pas beaucoup ces zones soustraites à leur contrôle, mais aussi aux « simples usagers », en particulier les provinciaux, qui ont souvent tendance à douter de leur parole et à se sentir confusément en faute.

Les ressortissants de Suisse romande, aussi prestigieux soient-ils, n'échappent pas à la règle. En 1743 déjà, le grand Rousseau, citoyen genevois, réagissait en ces termes à un compte rendu de sa *Dissertation sur la musique*, assorti de critiques d'ordre linguistique :

« À l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste [...] » (Lettre à Montheault d'Égly, février 1743).

L'écrivain, cependant, ne pouvait en rester là : c'est par la ruse qu'il réaffirma tout à la fois sa conception philosophique du langage et son identité régionale. Comme le montre Meizoz (1998), Rousseau se retranche derrière un statut d'« éditeur » pour se disculper des « fautes » qu'il met en scène dans les lettres des « provinciaux », des « étrangers » de *La Nouvelle Héloïse* (1761) ; mais surtout, les usages déviants se chargent à ses yeux d'une valeur morale, contrastant avec la futilité des modes parisiennes :

« On me dira que c'est le devoir d'un éditeur de corriger les fautes de langue. Oui bien pour les éditeurs qui font cas de cette correction ; oui bien pour les livres dont on peut corriger le style sans le refondre et le gâter ; oui bien quand on est assez sûr de sa plume pour ne pas substituer ses fautes à celles de l'auteur. Et, avec tout cela, qu'aurait-on à gagner à faire parler un Suisse comme un académicien ? » (*La Nouvelle Héloïse*, première partie, lettre XIX, Classiques Garnier, Paris, 1952, p. 44, note 1)

C'est toute l'ambiguïté des régions francophones périphériques qui se trouve exprimée dans ces propos, faite à la fois de soumission à la loi et de revendication identitaire, de sentiment d'infériorité linguistique et de valorisation du parler régional, de loyauté conservatrice et d'innovation à travers les contacts avec l'extérieur.

Si J.-M. Klinkenberg propose, ici même, l'image du banlieusard pour caractériser le locuteur belge (cf. p. 347), c'est peut-être celle du douanier que nous risquerions dans le cas du Suisse romand : d'abord parce que cela amusera certains lecteurs, ensuite parce que l'identité linguistique de la Suisse francophone est indissociable de l'idée de frontière. Mais notre douanier, à l'heure de l'Europe, ne

sait plus très bien ni ce qu'il doit défendre, ni où il doit le défendre : faut-il – sur le pont de la *Sarine* (rivière qui, sur une partie du territoire, sépare les régions francophone et germanophone du pays), ou encore sur cette barrière mentale que l'on nomme *barrière des röstis* (du nom d'un plat bernois, fait de pommes de terre râpées en fines lanières et rôties) – lutter contre la « germanisation rampante » de la langue dénoncée par certains ? Ou, « menace » plus récente, contre sa *mcdonaldisation* ? Doit-il conserver précieusement, ou au contraire gommer à tout prix, les particularismes de son langage afin soit de se différencier, soit de se rapprocher du français de ses voisins ? Bref, le douanier romand, avec son accent à *couper au couteau* et qui fait bien rire les Français, ne sait plus toujours où donner de la grammaire...

« *La grande famille des dialectes français [...]* »
(Ch.-F. Ramuz).

L'histoire linguistique connue de la Suisse romande commence à l'époque des Celtes. Ceux-ci passèrent sous domination romaine au cours du 1^{er} siècle avant J.-C. et adoptèrent le latin, d'abord à l'écrit puis à l'oral. Les populations germaniques qui arrivèrent par la suite (Burgondes, Alamans) n'ont guère laissé de traces linguistiques, excepté dans la toponymie. Toutefois, la fragmentation dialectale qui a suivi la chute de l'Empire romain a également touché la Suisse. Sept des huit cantons qui la composent ont alors développé des dialectes qui appartiennent au groupe franco-provençal (langue gallo-romane indépendante qui s'est développée entre le 6^e et le 7^e siècle dans les zones de transit alpin entre Lyon et Aoste), alors que le Jura relève des dialectes d'oïl. Pour la communication orale, tous ces dialectes ont été très largement utilisés jusqu'au 17^e siècle, époque à laquelle s'amorce un déclin inexorable, d'abord dans les cantons protestants et précé-

ment industrialisés (Genève, Vaud et Neuchâtel), un peu plus tardivement dans les cantons catholiques (Fribourg, Jura, Valais).

Aujourd'hui, seules quelques personnes âgées, dans quelques villages, connaissent encore le patois de leur région, et les dialectes d'origine gallo-romane ne vivent plus qu'à l'intérieur d'associations qui s'efforcent d'en conserver la mémoire. Certes, le français qui les a remplacés contient des régionalismes, dont certains remontent au patois, et que les locuteurs eux-mêmes confondent parfois avec le patois. Le public tend toutefois à en surévaluer le nombre qui, à l'heure de l'homogénéisation et de la mondialisation, semble plutôt en diminution (Knecht, 1985, p. 161).

« *Le français, une espèce de français [...]* »
(Ch.-F. Ramuz).

Pour l'observateur extérieur, le français de Suisse se repère non seulement à des traits lexicaux (*cf.* titre du chapitre), mais surtout à l'intonation. Sous l'influence probable des anciens patois, certains Romands tendent en effet à accentuer l'avant-dernière syllabe des groupes syntaxiques, alors que le français standard en accentue la dernière ; d'où une montée perceptible de la courbe mélodique sur l'antépénultième – bien perçue et reproduite par ceux qui parodient « l'accent suisse » : la *maison*, la *tomate*, etc. En revanche, et bien que ce trait soit souvent associé au français de Suisse, les études existantes ne permettent pas d'affirmer que l'élocution soit plus lente chez les Romands que chez les autres francophones (Singy, 1996, p. 57).

Quelques particularismes phonologiques sont également bien répandus : maintien de l'opposition e/ɛ (j'aurai/j'aurais, rusé/rusait) et du couple o/ɔ pour opposer *peaulpot*,

seuls/sot, etc., excepté à Genève ; conservation de la distinction œ/ē (*brun vs brin*), du moins chez les plus âgés, etc.

Les particularismes morphologiques et syntaxiques, plus rares, reviennent souvent à exploiter des potentialités ignorées ou perdues du système de la langue française. Ainsi en est-il de l'emploi du verbe vouloir comme auxiliaire de futur : *il veut pleuvoir* (d'ailleurs également attesté en Franche-Comté, en Wallonie, etc.), ou du placement particulier de certains pronoms, observable surtout dans le canton de Vaud : *j'ai personne vu*. Citons encore l'emploi bien vivant, dans des propositions indépendantes, d'un passé surcomposé exprimant l'idée de révolu et d'éloignement temporel : *il a eu fait plus chaud*. On peut aussi relever la productivité de certains suffixes, *-ée* en particulier, avec une valeur exprimant la quantité (*golée, pellée, éreintée*, etc.), et le fait que, dans certaines régions, c'est l'allongement de la dernière voyelle et/ou l'ajout d'une légère mouillure (le yod, noté *-j*) qui, à l'oral, marquent morphologiquement le féminin (*mon ami/mon amie* ; cf. Klinkenberg, p. 345).

Ce panorama sommaire est surtout destiné à donner au lecteur l'envie d'aller y voir par lui-même... Certes, il resterait beaucoup d'observations à faire, et notamment à explorer le domaine de la phraséologie et des usages pragmatiques : ainsi lorsqu'un Romand – par souci de politesse ? par prudence ? par simple habitude ? – demande *s'il peut payer* là où le Français va directement au but (*L'addition, s'il vous plaît* !). Ces domaines-là sont encore bien mal connus, de même que les autres traits conversationnels qui contribuent à caractériser une parlure régionale.

Les quelques particularismes présentés ci-dessus sont plus ou moins largement partagés par la population. Mais il ne faut pas s'y tromper : il n'existe pas, à proprement parler, de « français suisse » (Knecht, 1985, p. 158) ! Comme l'a montré un récent sondage effectué par un quotidien populaire (*Le Matin*, 7-11-99), les Romands

s'estiment tout à fait capables de distinguer le parler d'un Vaudois de celui d'un Valaisan, d'un Jurassien, d'un Neuchâtelois ou d'un Genevois. En effet, la plupart des traits régionaux sont limités à une partie du territoire, à moins qu'ils ne s'étendent au contraire au-delà des frontières helvétiques. Les seuls termes véritablement « suisses », et pour cause, sont ceux que les spécialistes nomment des *statalismes*, autrement dit des termes qui, en raison de l'autonomie politique du pays, désignent des institutions qui lui sont propres dans des domaines comme l'administration publique (*syndic, conseiller d'État...*), l'école (*gymnase, maturité...*), l'armée (*cours de répétition...*), etc.

« Sans doute y a-t-il à l'origine une certaine défiance envers le langage [...] » (J. Starobinski).

Le Romand n'est pas un banlieusard, disions-nous. Il ne cherche généralement pas à singer Paris, dont il se méfierait plutôt. Il manifeste, à l'égard de son propre parler, une attitude ambivalente, faite à la fois de gêne et de dévalorisation, d'une attention marquée à la norme qui n'est pas incompatible avec un attachement affectif aux expressions du terroir. Ainsi, d'après certaines enquêtes conduites dans le canton de Vaud, plus de 75 % des sujets interrogés se déclarent fiers de leur parler. Cependant, un tiers d'entre les sondés reconnaissent aussi qu'ils ont déjà tenté volontairement d'effacer leur accent devant un locuteur de nationalité française, et trois quarts d'entre eux se montrent plutôt hostiles à un enseignement des formes régionales à l'école (Singly, 1996). D'autre part, le prestige de la profession attribuée à un locuteur, son intelligence, sa facilité d'élocution, sont perçus d'autant plus favorablement que l'accent vaudois de ce locuteur est moins marqué ; à l'inverse, on le jugera d'autant plus sympathique que son accent est prononcé.

Cette propension à mêler dévalorisation et survalorisation, complexe et fierté, rejet et loyauté, reflète typiquement une situation d'insécurité linguistique. L'un des personnages mis en scène par Étienne Barilier, dans une nouvelle intitulée *L'Interrogatoire*, l'exprime à sa façon :

« [...] les Français parlent français ; nous parlons en français. Sans aller jusqu'à dire que cette langue serait, dans notre bouche, et dans les deux acceptions du terme, empruntée, j'affirme que cette langue, nous devons la regarder, l'arracher un peu de nous pour la maîtriser. Et si nous ne la regardons pas... bref, elle est notre outil, elle n'est pas notre ambiance » (« Romandie », *NZZ-Folio*, n° 8, août 1993, p. 41).

« Cette région où l'allemand et le français jouent à saute-mouton par-dessus la limite des langues [...] » (J.-B. Vuilleme, *L'amour en bateau*).

Le Romand ne serait donc pas un banlieusard, mais plutôt un douanier... Toutefois, si Français et Québécois veillent à limiter l'importation des anglicismes, c'est davantage à une « germanisation rampante » – cf. *Le Canard enchaîné*, dossier consacré à la Suisse, 1990 – que les Romands tentent vaillamment de s'opposer. Charpillod & Grimm-Gobat écrivent à ce propos :

« Une analyse structuraliste ferait apparaître que si l'anglais menace le français de France, les Suisses français sont les victimes du "frallemand" » (1982, 61).

Bon nombre de grammairiens, d'enseignants, de chroniqueurs linguistiques, mais aussi de politiciens et de journalistes traquent ainsi inlassablement l'influence germanique menaçant le français de leurs ancêtres...

De telles préoccupations s'inscrivent dans le contexte social propre à la Suisse, où la partie francophone est linguistiquement mais aussi politiquement et économiquement minoritaire, ce qui ne va pas sans susciter inquiétude et, parfois, amertume. En ce qui concerne la langue cependant, les craintes exprimées sont excessives et parfois fantasmatiques. Les Romands ont ainsi tendance à déceler une influence germanique dans toute construction syntaxique qui s'écarte du standard (*il lui aide, venir avec, attendre sur*, etc.), alors que, vérification faite, ces constructions se retrouvent dans d'autres régions francophones, peu suspectes d'influence allemande. En réalité, l'influence germanique se limite essentiellement au vocabulaire, et reste relativement restreinte (d'aucuns en concluront que la vigilance porte ses fruits !).

Puisqu'il n'y a guère de menace « objective », c'est donc une autre peur que les Romands expriment par leur crainte des germanismes. Au-delà du débat linguistique, c'est en effet leur identité culturelle qui est en jeu. Et l'identité, qu'elle soit collective ou individuelle, n'est jamais définitivement acquise : les acteurs sont voués à la construire et à la réaffirmer sans cesse, en la projetant dans des signes visibles. On peut dire que la relation des Romands avec le français exprime leur besoin d'identité, projeté sur leur langue. De ce point de vue, leur attitude manifeste un certain désarroi, signe des difficultés identitaires de la Suisse dans son ensemble. N'attribue-t-on pas à un ancien conseiller fédéral la boutade selon laquelle « en Suisse on s'entend bien parce qu'on ne se comprend pas » ? Il n'est qu'à penser, en l'occurrence, aux relations complexes que ce pays entretient avec l'Europe, relations qui font, pour l'heure, partie du contentieux entre confédérés, la partie francophone étant majoritairement pro-européenne, au contraire de la partie germanophone.

« *Il faut que, notre rhétorique, nous nous la soyons faite sur place, et jusqu'à notre grammaire, et jusqu'à notre syntaxe [...]* » (Ch.-F. Ramuz).

Dans son ensemble, la Suisse est souvent présentée comme une sorte de laboratoire pour l'observation des relations entre communautés linguistiques. Les défis que ce pays a dû et qu'il devra encore résoudre en la matière sont multiples et délicats. En 1973, le système fédéraliste a montré sa vitalité en permettant, après des décennies de controverses, la création d'un nouveau canton francophone, le Jura. Mais la protection des minorités donne des résultats plus décevants dans le cas du romanche, en constatant un recul en dépit des mesures prises pour en relancer l'usage. Autre problème épineux : le puissant canton de Zurich a récemment, et de façon unilatérale, décidé d'introduire l'enseignement précoce de l'anglais dans les petites classes du canton. Se pose ainsi, brutalement, la question de la place de l'anglais dans l'économie des langues nationales. Les autorités ont réagi en chargeant un groupe d'experts d'élaborer, pour les années à venir, un « concept général pour l'enseignement des langues » en Suisse ; les propositions qui ont été formulées et mises en discussion publique tentent peut-être de concilier l'inconciliable : elles vont dans le sens d'une priorité accordée aux langues nationales, d'un développement des formes d'enseignement bilingue, d'une reconnaissance accrue de l'ensemble des langues présentes sur le territoire, mais aussi d'une prise en compte plus marquée de l'anglais comme langue de grande communication.

Comme au Québec et en Communauté française de Belgique, la langue est, en Suisse romande, objet d'attention et de sollicitude constante. Le patrimoine linguistique a récemment été mis en valeur grâce au *Dictionnaire suisse romand*, réalisé sous l'égide du centre de dialectologie de l'université de Neuchâtel, ouvrage de grande qualité scientifique et véritable succès de librairie ; des moyens

humains et financiers importants sont, en permanence, consacrés à la réflexion sur la didactique du français et à l'élaboration de moyens d'enseignement de qualité ; enfin a été créée, il y a quelques années, une *Délégation à la langue française*, avec pour mission de représenter la Suisse romande dans les débats internationaux concernant l'aménagement et l'avenir du français.

Le Suisse francophone peut apparaître aujourd'hui comme un douanier, avons-nous dit plus haut. On peut souhaiter qu'il donne plutôt à l'avenir l'image d'un *passer*, d'un *médiateur*, puisque, francophone sans aucun doute, il se trouve à la rencontre de trois grandes cultures européennes. C'est ainsi qu'il pourra jouer pleinement son rôle, et faire entendre une voix originale au sein de la vaste communauté francophone. Depuis longtemps déjà, des écrivains (Ramuz, Corinna Bille, Monique Läderach, etc.), des penseurs (Rougemont), des linguistes (Saussure, Bally) ont ouvert la voie, développant des forces créatives et médiatrices, renforcées par leur situation « à l'extrême périphérie du domaine linguistique français » (J. Starobinski). La distance d'avec le centre provoque le doute, la réflexion. La proximité avec l'autre invite à l'ouverture. Le douanier devient passeur.

BIBLIOGRAPHIE

- Babylonia* (1999). *Français.ch – langue, littérature et culture en Suisse*. Revue éditée par la fondation Langues et cultures.
- Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain* (1997). Conçu et rédigé par THIBAUT, A., sous la direction de KNECHT, P., Genève, éditions Zoé (version CD-Rom PC/Mac, 1999, éditions Zoé).
- CHARPILLOD, A. et GRIMM-GOBAT G., 1982, *La Romandie dominée*, Lausanne, éditions Pierre-Marcel Favre.
- FRANCILLON, R. (dir.), 1996-1999, *Histoire de la littérature en Suisse romande* (4 vol.), Lausanne, éditions Payot.

- KNECHT, P., 1985 (traduit de l'allemand en 1982), « La Suisse romande » in SCHLÄPFER, R. (éd.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, éditions Zoé.
- LÜDI, G., et WERLEN, I. (dir.), 1997, *Le Paysage linguistique de la Suisse. Recensement fédéral de la population 1990*, Berne, Office fédéral de la statistique.
- LÜDI, G., PY, B. et al., 1995 (traduction de l'allemand, 1994), *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
- MANNO, G., 1994, *Le Français non conventionnel en Suisse romande. Étude sociolinguistique menée à Neuchâtel et à Genève*, Berne, Peter Lang.
- MEIZOZ, J., 1998, *Le Droit de « mal écrire ». Quand les auteurs romands déjouent le « français de Paris »*, Genève, éditions Zoé.
- SINGY, P., 1996, *L'Image du français en Suisse romande. Enquête sociolinguistique en pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.